



# ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

## étudiants

Question écrite n° 110901

### Texte de la question

M. Philippe Meunier attire l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la réorientation des étudiants après le premier semestre. Chantier du plan licence, il souhaiterait connaître la situation actuelle en la matière.

### Texte de la réponse

Le premier semestre constitue une séquence particulièrement importante dans la construction d'un parcours de réussite dans l'enseignement supérieur. C'est en effet au cours de ce semestre que les étudiants doivent acquérir les méthodes de travail et l'autonomie indispensables aux études supérieures, se familiariser avec les disciplines constitutives du domaine de formation choisi, et vérifier que ce dernier correspond à leurs capacités et à leurs goûts. De nombreuses actions engagées par les établissements dans le cadre du Plan pluriannuel pour la réussite en licence (2008-2012) sont concentrées sur ce semestre. Elles s'inscrivent dans une stratégie générale de mise en place d'une orientation progressive de chaque étudiant et de décroisement des différentes filières. Ces principes ont été rappelés dans le nouvel arrêté relatif à la licence publié au journal officiel du 11 août 2011. C'est ainsi que les universités prévoient, à l'issue du premier semestre, non seulement l'organisation de dispositifs de remise à niveau au bénéfice des étudiants en difficulté mais aussi, lorsque cela s'avère pertinent, de réorientations vers : d'autres filières de l'université, mieux adaptées aux aptitudes et centres d'intérêts de l'étudiant ; ou des formations en institut universitaire de technologie (IUT) ou dans une section de technicien supérieur (STS) dans le cadre de conventions entre l'établissement d'origine et la structure d'accueil. Les expérimentations en cours dans les STS à la suite du rapport remis en mai 2010 par le recteur Sarrazin facilitent une telle fluidité des parcours. On doit souligner par ailleurs que la mise en oeuvre, à compter de la rentrée 2010, de la première année commune aux études de santé (PACES) a notamment pour objet de permettre à des étudiants qui se sont engagés dans des études médicales, odontologiques, pharmaceutiques ou de maïeutique sans véritables chances de succès, de se réorienter dès la fin du premier semestre tout en ayant capitalisé des acquis qu'ils peuvent faire reconnaître dans une nouvelle formation. Des réorientations de fin de premier semestre sont également organisées entre les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) et les parcours de licence dans le cadre des conventions de coopération pédagogique qui sont désormais systématiquement conclues entre les lycées et les universités.

### Données clés

**Auteur :** [M. Philippe Meunier](#)

**Circonscription :** Rhône (13<sup>e</sup> circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 110901

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** Enseignement supérieur et recherche

**Ministère attributaire :** Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

**Question publiée le** : 14 juin 2011, page 6211

**Réponse publiée le** : 11 octobre 2011, page 10844